

KW 4./09.05.77  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail -- Démocratie -- Paix  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION  
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DE LA PLANIFICATION  
DIVISION DU PERSONNEL

V I S A S :

DECRET N° 77/330 /ETR-SG/DAAP/DP  
du 30 Juin 1977 portant titularisation et nomination des Secrétaires stagiaires du cadre du Personnel Diplomatique et Consulaire (Avancement 1977).

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu la Loi 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu le Décret n° 61/143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu le Décret n° 62/130/FP du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 février 1962 fixant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 63-81 du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectuées des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le Décret n° 65/170/FP/BÉ du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CNP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de Membres du Conseil des ministres ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 avril 1977,

D E C R E T E

ARTICLE 1er. -- Les Secrétaires stagiaires des Affaires Etrangères, des cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo dont les noms suivent en service au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à Brazzaville, sont titularisés et nommés aux échelons ci-après :

.../...

AU 1<sup>er</sup> ECHELON

M. N'SINGOLOU Nilson p.c. du 2.12.77  
OGNIMBA Léonard Emile p.c. du 21.9.77

AU 2<sup>e</sup> ECHELON

M. N'KOUKA Alphonse p.c. du 21.9.77

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin s'aura.

BRAZZAVILLE, 30 Juin 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

Commandant Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération en mission  
Le Ministre de la Culture, des Arts et des  
Sports

P. Le Ministre des Finances en mission  
Le Ministre de l'Intérieur

J. B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre du Travail  
et de la Justice, Garde des Sceaux.

François Xavier KATALI

A. MOUSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

CAB/PM.....	1
PRESIDENCE.....	1
DGT.....	6
DF.....	3
CF.....	1
SGCN/BC.....	3
AFF. ETR, GOOP....	8
INTERESSÉS.....	3
DOSSIERS.....	6
JORPC.....	1